CA 2026-2027-09
2026-08-20
Points 1 à 9.2

PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2026-2027 TENUE LE 20 AOÛT 2026, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- Me Caroline Gagnon, vice-présidente
- Me Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- Me Extra Junior Laguerre
- Me François Lavigne-Massicotte
- Me Ada Wittenberger
- Me Régis Boisvert
- Me Gabriel Dumais
- Me Isabelle Gagnon
- Me Élisabeth Jutras
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- Mme Lucie Granger
- Mme Nancy Potvin

Sont absents :

- Me Maxime Bernatchez
- Me Simon Tremblay

Autres participants :

- Me Catherine Ouimet, directrice générale
- Me Josée Roussin, directrice générale adjointe
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Un membre souhaite ajouter le sondage sur la diversité dans la profession au point divers.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 29 MAI, 1ER, 5, 11 ET 18 JUIN, 10 ET 21 JUILLET ET 6 AOÛT 2026

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.5 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 FORUMS RÉGIONAUX 2026

2.2 CRÉATION DU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DU DOMAINE JURIDIQUE DU QUÉBEC

2.3 ASSOCIATION DES AVOCATES ET AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ACCEPTANT DES MANDATS D'AIDE JURIDIQUE (AAPPAJ)

2.4 RÔLE, GOUVERNANCE ET PERMANENCE PARTAGÉE DES BARREAUX DE SECTION

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.2 LE SOMMET SUR L'ÉTAT DE DROIT
3.2.1 PRÉPARATION DU SOMMET
3.2.2 LES PRINCIPES DE LA DÉCLARATION

3.3 PRIORITÉS POUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE 2026

4. GOUVERNANCE

4.1 FORMATIONS D'INTÉRÊTS POUR LES ADMINISTRATEURS

4.2 SUIVI – PLAN STRATÉGIQUE

5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

5.1 DEMANDE DE LEVÉE D'UNE LIMITATION VOLONTAIRE (55.0.1 DU CODE DES PROFESSIONS)

5.2 SUIVI D'UNE DEMANDE EN VERTU DE L'ARTICLE 128 C.P.

5.3 RADIATIONS ADMINISTRATIVES FCO

6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 SUIVI – DOSSIER CFI

7.2 CONSEIL DE SECTIONS – SUJETS POUR LA SÉANCE DE SEPTEMBRE

7.3 PROJET PILOTE SERVICES JURIDIQUES NOVATEURS

7.4 SUIVI SUR LE PROCESSUS DE SÉLECTION DU SYNDIC

8. DIVERS

8.1 SONDAGE SUR LA DIVERSITÉ

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

9.2 RAPPORTS DE VOTATION - SÉANCES RÉGULIÈRES PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 10 JUILLET ET 14 AOÛT 2026

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 29 MAI, 1ER, 5, 11 ET 18 JUIN, 10 ET 21 JUILLET ET 6 AOÛT 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 29 mai, 1er, 5, 11 et 18 juin, 10 et 21 juillet et 6 août 2026.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 29 mai, 1er, 5, 11 et 18 juin, 10 et 21 juillet et 6 août 2026.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

[redacted]

- **Rencontre avec la juge en chef (7 juillet 2026)** : Le bâtonnier a rencontré la juge en chef à la suite de demandes formulées lors du Conseil des sections afin de permettre aux avocats d'enregistrer les auditions pour faciliter leur travail (notamment en utilisant ensuite l'intelligence artificielle pour la transcription et le résumé). La juge en chef a mentionné que les règles actuelles ne permettent pas une telle solution. Elle a aussi émis des préoccupations quant à la confidentialité, mais demeure ouverte à discuter avec la Cour du Québec et le Barreau du Québec pour trouver des solutions permettant un meilleur accès au repiquage.

- **Rencontre avec le syndic :** Le bâtonnier explique l'objet de sa rencontre avec le syndic en lien avec un questionnement présenté par une dénonciatrice.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e^ Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Recrutement – poste de conseiller en intelligence artificielle et technologies prédictives** : Le processus est en cours. Il s'agit d'un profil de compétence particulier qui est difficile à combler.

- **Démarche de balisage – Ordre des ingénieurs du Québec** : L'OIQ souhaite consulter le Barreau du Québec pour un exercice de balisage.

- **Discussions avec le cabinet de la première ministre du Québec** : Le Barreau souhaite que la première ministre participe au Sommet sur l'État de droit pour faire une allocution en introduction.

1.5 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : M^e^ Catherine Ouimet présente le rapport d'activités de la direction générale. Elle fait le suivi de quelques dossiers :

- **Affichage de nouveaux postes de syndics adjoints** : Trois nouveaux postes ont été affichés. Plusieurs départs à la retraite sont prévus dans la prochaine année. On veut prévoir une période de formation suffisante pour les nouveaux syndics adjoints.

Aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Clinique juridique :** Depuis le reportage soulevant un enjeu de clients ne se présentant pas aux rendez-vous, le Barreau a embauché deux nouvelles ressources et alloué des plages horaires en fonction des disponibilités des clients. Malgré tous ces efforts.
- **Campagne publicitaire pour les méthodes alternatives de facturation :** Une membre félicite pour la campagne d'information.
- **Plan de transformation organisationnelle** : Un suivi du plan de déploiement sera présenté en septembre.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau invite les membres à lui poser des questions sur les dossiers stratégiques.

2.1 FORUMS RÉGIONAUX 2026

Inf : Me Catherine Ouimet fait le suivi de ce dossier. Elle présente le rapport synthèse à l'aide des témoignages de citoyens et discussions avec les membres lors des forums régionaux. Il ne s'agit pas du rapport final qui sera publié, mais davantage un document de travail qui permet de dégager les propositions et recommandations qui émergent des forums. Il a été révisé et modifié pour conserver les propositions appuyées par les constats dégagés dans d'autres forums.

Ces propositions sont présentées pour adoption par le Conseil d'administration. Par la suite, un plan d'action pourra être élaboré à l'interne. Les recommandations pourraient être révisées légèrement et un exercice de priorisation aura lieu.

Me Ouimet explique que les propositions découlent des forums, mais ont été choisies en fonction des constats établis dans d'autres forums avec les partenaires du Barreau du Québec sur l'accès à la justice. Plusieurs propositions ont été laissées de côté pour le moment.

Les membres commentent les propositions et le processus de communication du rapport et des propositions.

Le bâtonnier demande aux membres s'ils sont en accord avec la publication d'un rapport qui contiendrait toutes ces propositions et recommandations. Le Barreau du Québec pourrait ensuite déterminer les propositions à prioriser et sur lesquelles il travaillera de concert avec les acteurs concernés.

Me Ouimet ajoute que le rapport fera état des constats dressés lors des forums et proposera ensuite des pistes de solution (les propositions et recommandations présentées) pour répondre à ces constats.

Elle précise que le rapport contiendra des constats dégagés (enjeux soulevés), la réponse à donner à ces constats de même que des pistes de solution pour s'attaquer à ces enjeux.

Les membres continuent de discuter des propositions et recommandations et les adoptent à titre de pistes de solution. On pourra ensuite prioriser les pistes de solution à déployer.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 12 août 2026 préparé par Me Catherine Ouimet, directrice générale;

D'ADOPTER les propositions et recommandations découlant du Rapport synthèse des forums régionaux 2026 selon le format discuté.

2.2 CRÉATION DU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DU DOMAINE JURIDIQUE DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Nadeau fait le suivi de ce dossier. Il réfère les membres du Conseil d'administration à la lettre transmise par le regroupement des associations du domaine juridique du Québec faisant état de sa création. Le Barreau est content de la création du regroupement.

Il indique que la publicisation de la mise sur pied du regroupement sera faite ultérieurement lorsque les travaux de démarrage seront suffisamment avancés. Le Barreau continuera d'offrir un appui au regroupement pour que son déploiement soit couronné de succès.

Les membres discutent de l'opportunité de communiquer la création du regroupement et du meilleur moment pour le faire. On se questionne sur le rôle du Barreau du Québec à cet égard.

M^e^ Ouimet indique que des communications seront éventuellement aux parties prenantes.

2.3 ASSOCIATION DES AVOCATES ET AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ACCEPTANT DES MANDATS D'AIDE JURIDIQUE (AAPPAJ)

Inf : M^e^ Catherine Ouimet rappelle la genèse de l'AAPPAJ.

L'AAPPAJ demandait, à l'instar de ce qui est fait pour les Fédérations de médecins à même les paiements versés par la RAMQ aux médecins, que leur financement soit prélevé à même les sommes versées aux avocats acceptant des mandats d'aide juridique. Cela leur a été refusé pour le moment.

Elle indique que l'AAPPAJ est en processus de reconnaissance de leur statut par le ministère de la Justice.

2.4 RÔLE, GOUVERNANCE ET PERMANENCE PARTAGÉE DES BARREAUX DE SECTION

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau fait le point sur ce dossier.

Il souligne que le SOAJ a rencontré les différents barreaux de section accompagné par la firme retenue pour l'étude de faisabilité de la permanence partagée des barreaux de section.

Le rapport sera achevé et communiqué aux barreaux de section en septembre et fera l'objet de discussions lors de la prochaine séance du Conseil des sections.

Me Champagne résume l'état des discussions lors de la consultation. Les barreaux de section sont généralement favorables, mais soulèvent des questions sur l'indépendance des barreaux de section de même que les coûts.

Les membres discutent du dossier.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 LE SOMMET SUR L'ÉTAT DE DROIT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Guy-François Lamy et Mme Hélène Bisson présentent l'état d'avancement du dossier, le format, l'organisation et le contenu du sommet sur l'état de droit.

Monsieur le bâtonnier Nadeau confirme que le budget de l'événement a été autorisé par le Conseil d'administration.

De façon plus générale, Me Ouimet et le bâtonnier confirment qu'un mandat a été confié à une firme externe pour bonifier la gouvernance relative à l'attribution des sommes du fonds d'études juridiques qui est présentement régie par le Comité d'attribution conformément à une politique adoptée par le Conseil d'administration.

Les membres discutent de cette révision. Les recommandations éventuelles seront présentées au Conseil d'administration pour adoption.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la démarche de création de la Déclaration, les principes sous-jacents et de la rendre publique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 10 août 2026 préparé par Me Catherine Ouimet, directrice générale, et Me Guy-François Lamy, directeur de l'École du Barreau et directeur par intérim de la Formation continue;

D'APPROUVER la démarche de création de la Déclaration sur la protection de l'état de droit;

D'ADOPTER les principes sous-jacents au texte de la Déclaration sur la protection de l'état de droit, soit :

- **la primauté du droit;**

- **les droits et l'égalité de tous;**
- **la liberté d'expression et la qualité du débat public;**
- **des institutions solides et dignes de confiance;**

DE RENDRE publique, le 15 septembre prochain, journée internationale de la démocratie, la déclaration suivant la compilation des ateliers de cocréation par les participants du Sommet sur l'État de droit et solliciter publiquement les partis électoraux à s'engager à la signer.

3.2.1 PRÉPARATION DU SOMMET

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2.2 LES PRINCIPES DE LA DÉCLARATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.3 PRIORITÉS POUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE 2026

Inf : M^e^ Catherine Ouimet explique le processus ayant permis d'établir les priorités identifiées par le Barreau du Québec en matière de justice.

Ces priorités découlent des forums régionaux et d'un exercice effectué avec le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques.

Les membres discutent des priorités présentées :

- Un membre émet une préoccupation en lien avec l'offre de soutien psychosocial. Il indique que la priorité numéro 1 doit être la livraison du projet Lexius. On suggère aussi de regrouper les préoccupations en lien avec la justice pour les Premières Nations sous une seule et même proposition. M^e^ Ouimet répond aux préoccupations en lien avec l'offre de soutien psychosocial. Cette proposition découle aussi de constats dégagés par d'autres acteurs, notamment Info-Justice.
- Un membre se questionne sur l'ordre des priorités. Il suggère que la défense de l'état de droit soit la première priorité du Barreau.
- Un membre se questionne à savoir si la modification des règles de procédure civile devrait être une priorité pour les élections. Bien qu'il s'agisse d'une proposition importante, elle risque de ne pas avoir d'importance lors de la campagne.
- On suggère de ne pas numéroter les priorités ce qui peut laisser entendre qu'on accorde une priorité plus importante.

M^e^ Ouimet indique que les partis politiques seront rencontrés prochainement pour présenter les priorités. À la suite du Sommet sur l'État de droit, on publiera la déclaration sur l'État de droit. Elle fait état du processus de publication et de communication des priorités. Ces priorités visent à mettre l'accent sur ce qui est le plus important pour le Barreau du Québec. Elles seront communiquées en intégralité aux partis politiques et au journaliste. Cela étant dit, un sommaire sera produit et des communiqués pourront être publiés pour mettre de l'avant certaines priorités.

Les membres du Conseil d'administration discutent des priorités (formulation, regroupement, etc.). Ils sont en accord avec les recommandations à titre de propositions électorales.

À la lumière des commentaires, il est convenu d'adopter les propositions en tenant compte des commentaires formulés (reformulation de certaines propositions, priorisation, regroupement des priorités 6 et 7 au sein des autres propositions).

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 14 août 2026 préparé par M^e^ Catherine Ouimet, directrice générale, et M^e^ Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de l'Ordre et des affaires juridiques;

D'ADOPTER les recommandations ci-dessus à titre de propositions électorales tel que discuté.

4. GOUVERNANCE

4.1 FORMATIONS D'INTÉRÊTS POUR LES ADMINISTRATEURS

Inf : M^e^ Sylvie Champagne invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs besoins en matière de formation. Elle souligne qu'une formation sur les conflits d'intérêts est prévue.

Les membres proposent des idées (utilisation de l'intelligence artificielle dans un contexte de Conseil d'administration, enjeux sociaux touchant certaines communautés).

4.2 SUIVI – PLAN STRATÉGIQUE

Inf : M^e^ Catherine Ouimet fait l'état de la situation dans ce dossier. Elle indique que le Barreau est en cours d'élaboration du plan d'action découlant du plan stratégique réfléchi par le Conseil d'administration en lac-à-l'épaule. Les employés du Barreau ont été consultés pour l'élaboration du plan d'action. Le 27 août 2026, l'équipe de direction finalisera le plan d'action qui sera présenté au Conseil d'administration lors de sa séance de septembre.

À la suite des discussions lors de la séance du Conseil d'administration, on propose une modification à la mission pour clarifier les différentes composantes de la mission de protection du public du Barreau du Québec.

On consulte le Conseil d'administration sur la nouvelle mission proposée :

Mission actuelle	Mission proposée
Le Barreau du Québec assure la protection du public, contribue à une justice accessible et de qualité, et défend la primauté du droit.	Le Barreau du Québec assure la protection du public. **À cette fin, il contrôle l'exercice de la profession d'avocat,** contribue à une justice accessible et de qualité, et défend la primauté du droit.

Les membres sont en accord avec cette proposition qui sera soumise au Conseil des sections pour consultation dans le cadre de la révision de la planification stratégique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE SOUMETTRE le projet de mission modifié comme suit pour consultation au Conseil des sections dans le cadre de la planification stratégique :

> ***« Le Barreau du Québec assure la protection du public. À cette fin, il contrôle l'exercice de la profession d'avocat, contribue à une justice accessible et de qualité, et défend la primauté du droit. »***

5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

5.1 DEMANDE DE LEVÉE D'UNE LIMITATION VOLONTAIRE (55.0.1 DU CODE DES PROFESSIONS)

Inf : Me Sylvie Champagne réfère les membres à la documentation soumise et à la recommandation du Comité d'inspection professionnelle.

Les membres du Conseil d'administration discutent du dossier et sont en accord avec la recommandation du Comité d'inspection professionnelle.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT toute la documentation reçue du Comité d'inspection professionnelle;

DE REJETER la demande de levée de la limitation volontaire et de maintenir la limitation par laquelle [redacted]

5.2 SUIVI D'UNE DEMANDE EN VERTU DE L'ARTICLE 128 C.P.

Inf : M^e^ Catherine Ouimet effectue le suivi de ce dossier.

[redacted]

[redacted]

5.3 RADIATIONS ADMINISTRATIVES FCO

Inf : Ce sujet a été reporté par quatre membres du Conseil d'administration de la séance régulière par vote électronique du 14 août dernier.

Certains membres ont exprimé des questionnements sur le nombre important d'avocats présents sur la liste et les démarches de rappel effectuées.

À la suite des démarches additionnelles de l'équipe de formation continue, six membres n'ont toujours pas respecté leur obligation.

Les membres sont réconfortés des nombreuses démarches effectuées par l'équipe du Barreau et considèrent que plusieurs délais ont été accordés et que cela est plus que suffisant.

Les membres sont en accord avec la radiation des membres présents sur la liste.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la mission du Barreau du Québec de protéger le public;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* (ci-après « le *Règlement* ») est entré en vigueur le 1er avril 2009;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement* prévoit ce qui suit :

> **5.** ***Le Conseil d'administration peut déterminer les activités de formation continue que tous les membres ou certains d'entre eux doivent suivre notamment en raison d'une réforme législative ou réglementaire ou s'il estime qu'une lacune affectant la qualité de l'exercice de la profession par les membres le justifie. À cette fin, le Conseil:***
>
> ***1° fixe la durée des activités et le délai imparti pour les suivre;***

2° identifie les formateurs, les organismes ou les établissements d'enseignement autorisés à offrir les activités;

3° détermine le nombre d'heures de formation continue admissibles pour la période de référence au cours de laquelle les activités doivent être suivies.

CONSIDÉRANT que chaque membre devait compléter, à l'expiration d'un avis de défaut transmis le 5 mai 2026 et se terminant le 4 août 2026, le *Programme de formation obligatoire pour les avocats détenteurs d'un compte en fidéicommis* pour les avocats signataires de comptes en fidéicommis;

CONSIDÉRANT qu'un ultime rappel leur a été envoyé le 22 juillet 2026 par notre plateforme envoyant une notification par courriel les informant de compléter leur formation avant le 4 août 2026 à défaut de quoi ils s'exposaient à une radiation administrative ;

CONSIDÉRANT que le Service de la qualité de la profession du Barreau du Québec, a fait un suivi régulier auprès des membres du Barreau du Québec dont la situation pouvait se traduire par un défaut d'avoir rempli son obligation de formation continue obligatoire en vertu du *Règlement*;

CONSIDÉRANT que les membres de la liste jointe demeurent en défaut de respecter leur obligation de formation en vertu du *Règlement* en date du 20 août 2026;

CONSIDÉRANT que l'article 17 du *Règlement* prévoit ce qui suit :

17. Lorsque le membre n'a pas remédié au défaut à l'intérieur du délai prévu à l'article 16, le Conseil d'administration le radie du Tableau de l'Ordre.

Le Conseil notifie au membre un avis de cette radiation.

La radiation demeure en vigueur jusqu'à ce que la personne qui en fait l'objet fournisse à l'Ordre la preuve qu'elle satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16, et jusqu'à ce que cette sanction soit levée par le Conseil d'administration.

DE RADIER administrativement les membres en défaut d'avoir rempli leur obligation de formation continue du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce qu'ils fournissent au Barreau du Québec la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut, et jusqu'à ce que cette sanction ait été levée par le Conseil d'administration, soit :



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce point n'est pas traité à cette séance.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 SUIVI – DOSSIER CFI

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec la recommandation proposée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juillet 2026 de [redacted] demandant la révision de la décision du Conseil d'administration relativement à ses demandes d'indemnisation et d'autres décisions rendues par le syndic et le Conseil de discipline;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'absence de preuve additionnelle justifiant la révision des décisions rendues par le Conseil d'administration en lien avec les demandes d'indemnisation;

CONSIDÉRANT l'absence de juridiction pour réviser les autres décisions rendues;

DE REJETER la demande de révision des décisions rendues les 11 mai 2026 (résolution 5.2.2) et 10 juin 2026 (résolution 5.2);

DE MANDATER le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques afin de répondre à la lettre du 3 juillet 2026 pour faire état de la présente décision.

7.2 CONSEIL DE SECTIONS – SUJETS POUR LA SÉANCE DE SEPTEMBRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont consultés sur les sujets qu'ils souhaiteraient ajouter à la prochaine séance du Conseil des sections.

7.3 PROJET PILOTE SERVICES JURIDIQUES NOVATEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Catherine Ouimet fait le suivi du dossier. Le projet de règlement a été prépublié dans la Gazette officielle pour consultation. Certains membres ont émis des préoccupations et commentaires. Les préoccupations découlent d'une mécompréhension du projet. Une campagne d'information additionnelle sera effectuée pour expliquer le projet de règlement.

À la suite des commentaires, le Barreau et le MJQ ont travaillé sur un nouveau projet de règlement contenant des modifications mineures. Il sera soumis au Conseil d'administration pour adoption.

Elle ajoute que la Chambre des notaires du Québec est intervenue pour émettre des questionnements. On discute avec l'Office des professions et la Chambre des notaires pour déterminer la contribution que la Chambre des notaires pourrait avoir.

En réponse à une question des membres, Me Ouimet confirme que le projet pilote est de deux ans. Les personnes participant au bac à sable seront clairement avisées de la temporalité du projet et de l'absence d'engagement à long terme / permanent à l'égard de leurs projets.

7.4 SUIVI SUR LE PROCESSUS DE SÉLECTION DU SYNDIC

Inf : Me Catherine Ouimet effectue un suivi du processus de sélection du syndic. Me Mélanie-Anne Lemelin a été nommée syndique par intérim. Le processus d'embauche se poursuit. Le Barreau est accompagné par une firme de recrutement. On a reçu plusieurs candidatures de qualité. L'objectif est de pourvoir le poste dans les prochaines semaines.

Les membres discutent du processus. Le syndic est nommé par le Conseil d'administration conformément au *Code des professions* et la *Loi sur le Barreau*.

8. DIVERS

8.1 SONDAGE SUR LA DIVERSITÉ

Inf : Un membre a pris connaissance des résultats et se questionne sur les comparatifs avec les sondages précédents et les actions qui seront déployées en lien avec ce sondage.

Me Ouimet et Me Mallette réfèrent le membre aux documents déposés à la séance du Conseil d'administration du 12 mai 2026 qui détaille le comparatif avec les derniers sondages et les actions ajoutées au plan d'action en matière d'équité découlant de ce sondage.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS – FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 RAPPORTS DE VOTATION – SÉANCES RÉGULIÈRES PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 10 JUILLET ET 14 AOÛT 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

La Secrétaire,

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre